



LE JOURNAL DU CIQ PONT DE L'ARC

L'EDITO DE LA PRESIDENTE

Hors série

Qu'est ce qu'un Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ) ?

Qui sont ses membres ? A quoi sert-il ?

Vous trouverez dans ce journal une partie des réponses à ces questions pour le quartier du Pont de l'Arc.

En France, 14 millions de bénévoles s'impliquent dans différents domaines d'activités (sport, loisirs, culture, animations, quartiers, etc.)

Notre association « CIQ du Pont de l'arc » régie par la Loi 1901, œuvre pour le développement du quartier et son cadre de vie.

Le CIQ est composé des adhérents et du Conseil d'Administration dont les membres sont bénévoles.

Ces derniers consacrent une partie de leur temps libre à la défense de la qualité de vie du quartier.

Notre objectif principal est de maintenir une vie agréable dans le quartier où nous vivons. A ce titre, nous avons besoin d'adhérents et de bénévoles pour suivre les dossiers.

Vous découvrirez dans ce hors série les raisons pour lesquelles nous nous engageons et pourquoi votre présence et votre aide nous sont précieuses

*Sandy Soulaine
(contact.ciqpontdelarc@gmail.com)*

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Vous résidez dans le quartier, voulez être actif, alors apportez vos compétences pour le bien de tous : rejoignez-nous en adhérant au CIQ.

LE CIQ PONT DE L'ARC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration sont des bénévoles

Présidente : Sandy SOULAINÉ

Vice-Président: Nicolas SEIGNEURET-
GABORIT

Trésorière: Marthe Niel
(trésorière adjointe Stéphanie Latil)

Secrétaire: Dominique VERDAGUER

Secrétaire adjointe: Marthe Niel

Les Membres :

Yves BUSNEL, Christophe BRESSAC,
Alexandra CHEVALIER, Claude GIUNTA,
Stéphanie LATIL, Céline LEGRAND, Marthe
NIEL, Roland PINGET, Pierre
POCHITALOFF, Dominique VERDAGUER,

1 – Qu'est ce qu'un Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ)

Un Comité d'intérêt de quartier, est une association à but non lucratif (loi 1901), servant d'interlocuteur entre les habitants d'un quartier et les élus locaux.

Son champ d'activité concerne, non pas la défense d'intérêts particuliers, mais les questions d'intérêt général : voirie, circulation, propreté, voisinage, etc.

Il a pour but la défense et la promotion du quartier et de ses habitants. Plus spécifiquement la CIQ a pour vocation, la **défense du cadre de vie et des intérêts généraux des habitants du quartier**, la défense et le maintien des sites et de la qualité de la vie, le respect d'un urbanisme à visage humain, la représentation et la défense des intérêts patrimoniaux ou moraux de ses habitants. Le CIQ du pont de l'Arc existe depuis 1968, ses statuts ont été déposés en préfecture le 5 juin 1968.

2 – Son fonctionnement

Comme toute association relevant de la loi de 1901, un CIQ comprend des membres qui se réunissent une fois par an en assemblée générale (AG), un conseil d'administration (CA) dont les membres sont élus et un bureau. Ses ressources proviennent des cotisations de ses membres et, éventuellement de dons.

Les membres du CA se réunissent 3 fois par an. Les membres du bureau également 3 fois par an. Des réunions thématiques sont par ailleurs organisées entre membres du CA afin de travailler sur le fond des dossiers.

Un journal est diffusé à ses adhérents plusieurs fois dans l'année afin de les tenir informés de l'avancée des dossiers et des activités de l'association,

Selon les dossiers et leur importance les membres du CA rencontrent les élus et les services techniques de la Ville et du territoire du Pays d'Aix et/ou sollicitent des réunions publiques d'information.

Le CIQ organise des moments festifs ouverts à tous tels que le loto ou la fête de quartier et assure une présence au cœur du quartier notamment lors de la tenue de stands d'informations plusieurs fois dans l'année.

3 – Actions

Le CIQ est l'interlocuteur privilégié des élus du conseil municipal d'Aix-en-Provence pour impulser des projets et donner des avis sur les actions de la ville, pour défendre les intérêts de ses membres et pour protéger la qualité environnementale de nos espaces urbains et naturels.

A titre d'exemple, voici les dossiers suivis sur 2016 par le CIQ :

- Circulation : réunion publique le 19 avril 18h30 mairie annexe Pont de l'Arc-Salle des mariages. Présentation des futurs travaux sur le quartier.
- Environnement : présentation par les services de la ville en mai 2016 du projet d'aménagement en parc public du terrain en face du CREPS. Projet demandé par le CIQ.
- Urbanisme : plan Campus, Polyclinique, étude de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) sur l'avenir du quartier.
- Déplacements : parking krypton, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), pont sur l'Arc niveau de la Guiramande, suppression du passage à niveau Guiramande etc.
- Travaux de proximité (petite voirie, nettoyage des rues, collecte des déchets, tri sélectif, stationnement etc.) : ex : journée de nettoyage du quartier le 26 novembre avec la JCE
- Consultation des adhérents sur une thématique particulière : en 2016, besoins sur le quartier, aménagements des bords de l'Arc (terrain en face du CREPS), déplacements.
- Définition des limites d'intervention du CIQ
- Demande de réunions : risques majeurs, visite de quartier du maire, présentation du projet « Campus Mirabeau » et étude de l'AUPA sur la vision des quartiers Sud sur 20 ans.

Les dossiers à suivre sur 2017 :

- Urbanisme : travaux de la polyclinique-crédation des infrastructures liées à cette opération : voiries, abris bus, trottoirs etc.
- Tri sélectif, passage au Biflux,

- Travaux Campus Mirabeau sur le site de la Pauliane
- Pont Guiramande et BHNS
- Nettoyage du terrain en face du CREPS
- Travaux de proximité (petite voirie, nettoyage des rues, collecte des déchets, tri sélectif, stationnement etc.)
- Dossier sur le plan d'aménagement des quartiers sud (réalisé par AUPA)
- Visite du maire et rencontre avec les habitants.
- Développement de la communication.

Adhérer au comité d'intérêt de quartier du Pont de l'Arc (CIQ) c'est donner les moyens à ce dernier de vous représenter, dans la limite de ses possibilités, en étant un interlocuteur légitime pour veiller à la qualité et au cadre de vie des habitants de ce secteur.

Alors, rejoignez-nous

4 - Adhésion

Pour faire partie du CIQ, il faut habiter dans le quartier, c'est-à-dire y avoir son adresse personnelle ou celle de son activité professionnelle, adhérer et être à jour de sa cotisation annuelle. La cotisation s'élève à 8 € pour l'année 2017.



BULLETIN D'ADHESION 2017
(A découper et à renvoyer
à l'adresse indiquée en bas de page)

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

TEL : **MAIL :**

Adhère au CIQ du Pont-de-l'Arc et joins un chèque libellé à l'ordre du CIQ du Pont-de-l'Arc.

Cotisation annuelle : 8 euros

Soutien (facultatif) :euros

Abonnement Journal du CIQ : je souhaite recevoir le journal sous format papier : oui

Je souhaite participer activement aux activités du CIQ :

Aider à organiser des animations

Participer et rédiger des analyses sur les grands dossiers

Aix-en-P^{ce}, le **Signature**